

Logement adapté ou logement accessible ?

Un logement adapté est aménagé pour répondre spécifiquement au handicap de la personne.

Par exemple :

Dans un logement adapté à une personne en fauteuil, on fixera une barre de transfert dans les sanitaires, la cuisine sera désencombrée sous le plan de travail.

Un logement accessible respecte des caractéristiques dimensionnelles permettant son utilisation ultérieure par une personne handicapée moyennant des aménagements.



Vous avez besoin d'informations complémentaires

- Sur rendez-vous, les conseils gratuits du CAUE

Vous souhaitez construire, transformer, rénover, un architecte conseil vous guide en toute indépendance sur les aspects paysagers, architecturaux, paysagers et réglementaires.

- Un pôle de ressources

Il constitue une mémoire du département et offre une documentation riche de près de 2 000 ouvrages et revues que vous pouvez consulter sur place, emprunter et retrouver sur le site www.caue39.fr

- CAUE du JURA

151 rue Regard, 39000 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 24 30 36 • caue39@caue39.fr • www.caue39.fr

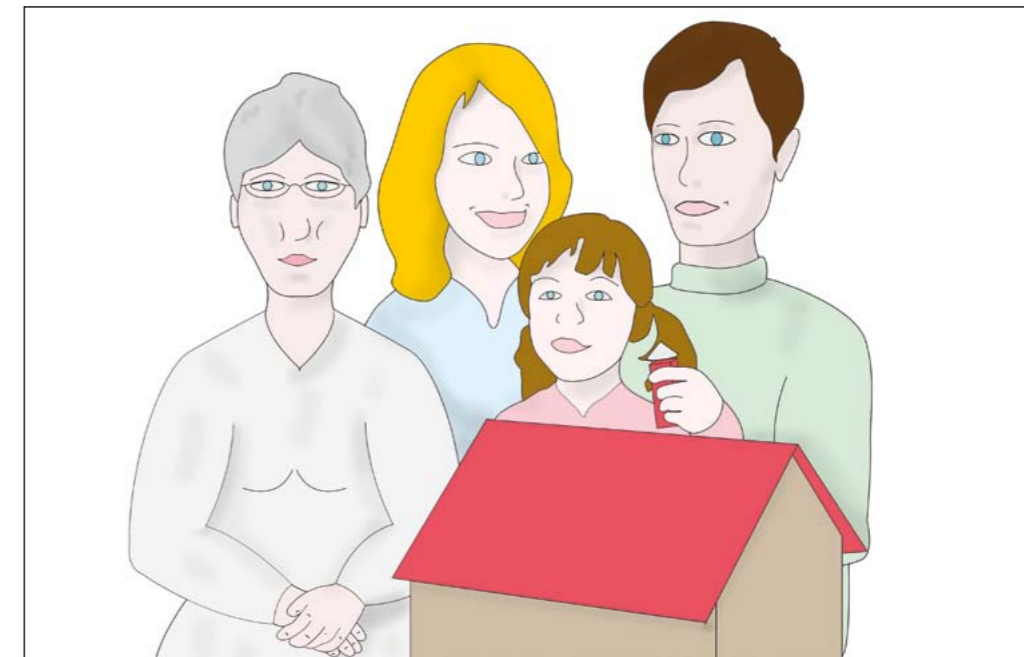
- MDPH – Maison Départementale des Personnes Handicapées

355 boulevard Jules Ferry, 39000 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 87 40 44 n°vert 0 800 393 900



avec le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

2.2 | En amont de votre projet Etre bien chez soi pour longtemps



Bien vivre et profiter pleinement de son logement est possible à condition de penser l'évolutivité de sa maison dès le départ :

- Assurer la continuité du lien familial et social
- Anticiper les aléas de la vie personnelle
- Réduire et maîtriser l'impact financier



Assurer la continuité du lien familial et social

Si vous souhaitez que votre logement soit celui d'une vie entière, il est nécessaire de le penser de façon à :

- permettre à toutes les générations de cohabiter,
- penser l'évolution des enfants : une salle de bain proche de la chambre d'un bébé est pratique, un adolescent préférera ne pas traverser le séjour pour accéder à sa chambre, celle d'un étudiant pourra être chauffée temporairement...
- faciliter le maintien à domicile afin de préserver le lien social et le cadre de vie quotidien : quartier, village, voisins, commerces...

Anticiper les aléas de la vie personnelle

Demeurer dans son logement quel que soit son âge, sa santé ou sa mobilité est souhaitable. Pour cela, il est important de prévoir :

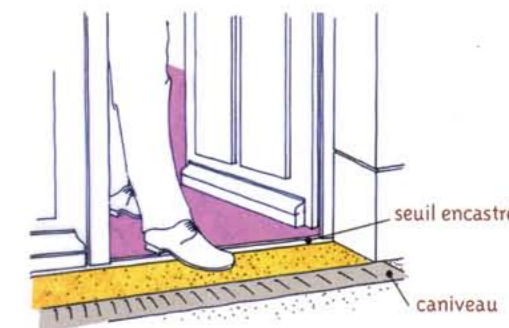
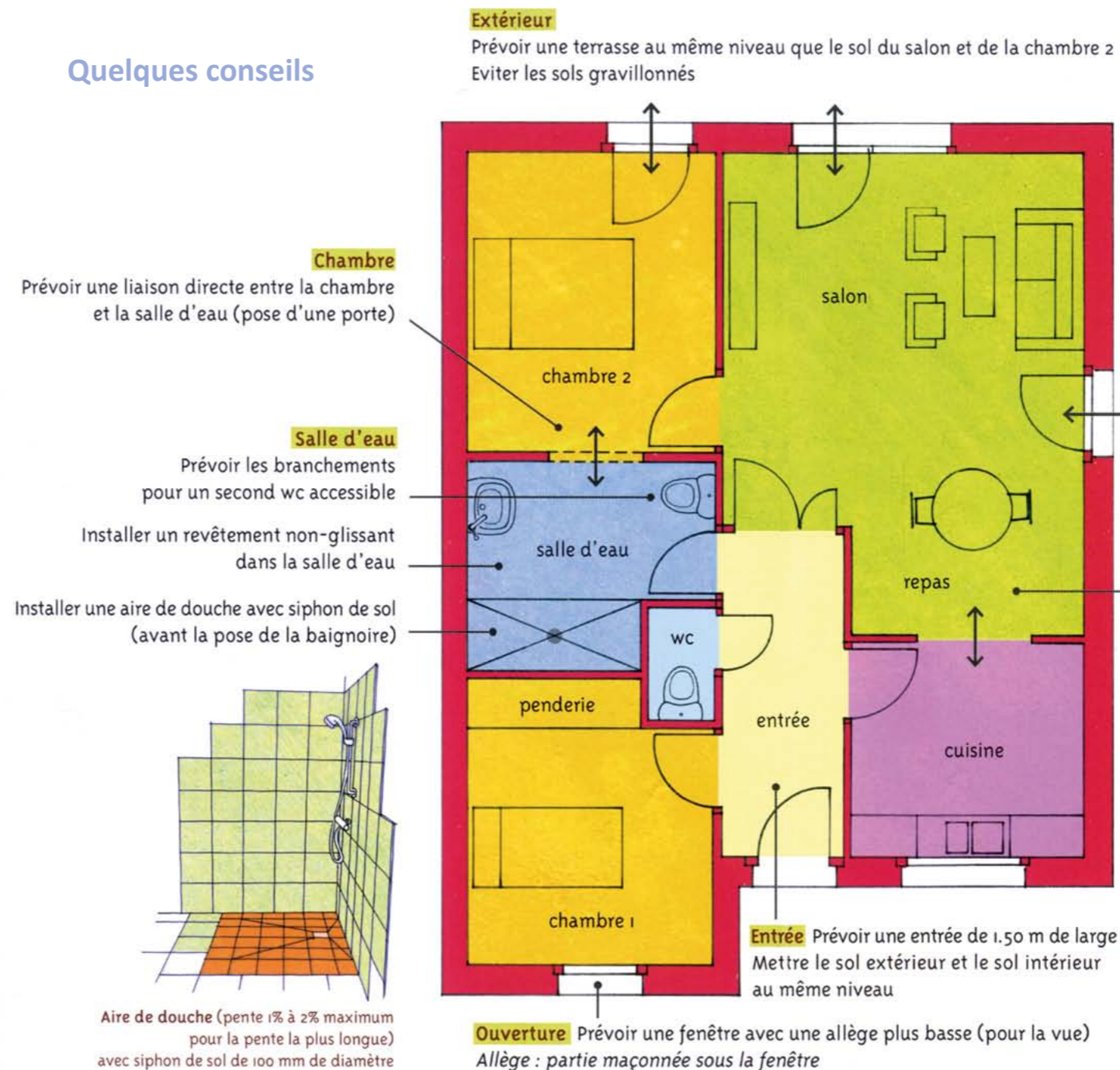
- l'accueil de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite,
- l'intervention d'aides qui auront peut-être besoin de se déplacer aisément autour d'un lit,
- des déplacements simplifiés en cas de perte d'autonomie.

Réduire et maîtriser l'impact financier et les nuisances des travaux d'adaptation

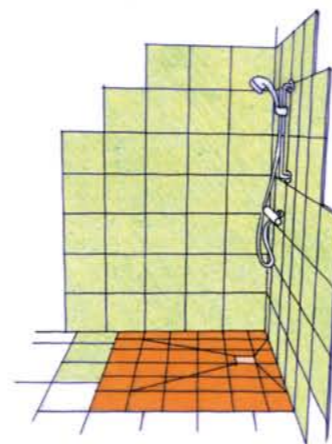
Il est toujours préférable d'intégrer dès l'origine du projet les conditions d'évolutivité du logement en créant :

- une unité de vie accessible formée d'un séjour, une cuisine, des sanitaires et une chambre,
- des aménagements : douche à l'italienne, une largeur des circulations suffisante...

Quelques conseils



Porte-fenêtre :
seuil et grille de caniveau encastrés



Aire de douche (pente 1% à 2% maximum pour la pente la plus longue) avec siphon de sol de 100 mm de diamètre